

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Maladie Dentaire Optique *ND* *197654*

Cadre réservé à l'adhérent [e] *6972* Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom *EL MAROUFI MUSTAPHA*

Date de naissance :

Adresse :

Tél. *0667311789* Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin
Dr J. ZAIM
Ophtalmologiste
Optim' Optique à Casablanca
13, Rue des Moulouds - Casablanca - Maroc
Tél : 0022 32 71 71 00 - 00 22 25 11 18
INR : 0911 00 00 00

Cachet du médecin : 

Date de consultation : *13.02.2024*

Nom et prénom du malade : *EL MAROUFI MUSTAPHA* Age : *.....*

Lien de parenté : *frère ou le* Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *.....*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : *.....*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *.....* Le : *05 MAR. 2024*

Signature de l'adhérent(e) *J. ZAIM*

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.2.24	Ophtalmologie indirect		400,-	<p>Dr J. ZAIM Ophthalmologiste Ophtalmico Clinique de Casablanca 13, Rue des Palmiers Oasis - Casablanca Tel : 0522 25 71 11 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15 INPE : 091140186</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BOUKDAD LAILA Boukdad Dr en Pharmacie Amal 2 B 166 - TR Mellim Tél : 0522 51 07 71	13/02/2024	2 88,26

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	29.02.24		Dr. BOUAZIZ Khadija			3600 —
			INPE: 0650122			

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533472	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35723411	11433553

H

[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	Montant de Honoraires

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Bouaziz Optical

Nº 001126

29/02/2024

Mustapha EL maaroufi

Docteur	Vision de Loin	Vision de prés	Progressif	Montant
j. Zaim	Monture :	Monture :	Monture : ORWA DPL	600
	Verres :	Verres :	Verres : meitalia	
	VL : OD : (0,85) +0,6 OG : (1,25) +0,25	Vp : OD : (à) OG : (à)	Add : +3,00	1500 1500

TOTAL T.T.C. 3600

Arrêtée la présente facture à la somme de

Trois mille six cent dinars

Signature :

Bd Nakihil Hay Al Amal 1, Imm 39, Magasine 8 - Tit melil
(à coté de laboratoire)

06 03 99 77 14

bouaziz.marwa19@icloud.com

bouaziz_optical

RC : 451622 - N° Patente : 37102769

ICE : 003128844700080





PT240213143528

Casablanca le :

13 février 2024

EL MAAROUFI Mustapha

NY4.10 X2

VISMED multi

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

AS



Dr. J. ZAIN
Ophthalmologist
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Casablanca - Casablanca
Tel. : 0522.251717 (0.0) Fax : 0524.231115
(N.P.E. : 09) 140188

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



PT240213143528

Casablanca le :

13 février 2024

EL MAAROUFI Mustapha

Monture + verres correcteurs Organiques Antireflets, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = + 0.50 (- 0.75 à 85°)

OG = + 0.75 (- 1.25 à 75°)

Vision de près :

ODG = Add : + 3.00

Dr. J. ZAIM
Ophtalmologiste
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél : 05.22.25.71.71 (M.G) - Fax : 05.22.25.11.15
INPIE : 0911402020



Urgence 24/24



Casablanca le : 13.2.24

BON DE REGLEMENT

Reçu de

M.....CL.....MAAROUFI.....MUSTAPHA.....

La somme de : Quatre cent Dhs
400.00Dhs

Pour : Consultation+k10 fond d'œil

Cachet et signature

Dr J. Z. Z.
Ophtalmologist
Ophtalmo Clinique
13, Rue des Papillons - Casablanca
Tél. : 0522.25.11.15
Fax : 0522.25.11.15
Web : www.occa.ma
INP : 1222251115
SARL au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Urgence 24/24